

## 10 Grande interview

# «L'image traditionnelle de la Suisse n'est plus tenable»

**MARC PERRENOUD** Le conseiller scientifique de la Commission Bergier revient sur le rapport publié il y a vingt ans. Une recherche historique sans précédent qui brisait les mythes et démontrait le poids disproportionné des acteurs de l'économie dans la conduite politique de la Suisse. La neutralité en fit les frais

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC KOLLER  
@frederickoller

Le 22 mars 2002, au terme de cinq années d'investigation, la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale publiait son rapport final de 500 pages. Ses travaux avaient mobilisé jusqu'à 400 collaborateurs simultanément qui produisirent 25 volumes contenant 11 000 pages pour un budget de 22 millions de francs. Née dans la tourmente des avoires en déshérence, la Commission Bergier – du nom de son président – fournit un éclairage sans précédent sur une page sombre de l'histoire suisse. La curiosité publique fut d'abord énorme, puis les critiques nombreuses. A sa publication, le rapport fut soigneusement remis dans un tiroir par les autorités. Vingt ans plus tard, le conseiller scientifique de la commission, le Neuchâtelois Marc Perrenoud, évoque les principales leçons de cet exercice qui défraya tant de passions.

**Dans quelles circonstances est créée la Commission Bergier?** Dès 1942, la place financière suisse est l'objet de critiques de la part des alliés qui seront de plus en plus virulents. La guerre froide va toutefois mettre une sourdine. Après la chute de l'URSS en 1991, les problèmes refont surface, notamment la promesse – non tenue – qui avait été signée en 1946 d'examiner avec bienveillance la question des biens des victimes du nazisme déposés en Suisse. Les années 1990 sont celles de changements générationnels et géopolitiques qui permettent l'ouverture d'archives. Aux États-Unis, on ressort les critiques de 1943-1947. Les dirigeants bancaires continuent de les négliger et de les rejeter. Les autorités politiques suisses, désemparées, ne savent pas comment répondre. Il devient nécessaire d'examiner des problèmes qui n'avaient pas vraiment été étudiés.

**A l'origine, il est surtout question de fonds en déshérence ayant appartenu à des Juifs. Effectivement. L'Association suisse des banquiers et les organisations juives américaines vont s'accorder pour que des experts-comptables effectuent une recherche de ces avoires. Mais la discussion publique rebondit avec d'autres problèmes: l'or nazi et d'autres spoliations. Au même moment, une quinzaine d'autres pays mettent en place des commissions historiques avec des mandats analogues. La Deuxième Guerre mondiale avait été un tel bouleversement, une telle tragédie que beaucoup de questions restaient ouvertes en Suisse et ailleurs.**

**Des enquêtes avaient pourtant déjà été menées. Qu'y avait-il de particulier dans ce mandat?** Dans l'immédiat après-guerre, les autorités suisses ont forgé l'image d'un petit pays, résistant, humanitaire, qui avait su défendre son indépendance face au nazisme. Cette image rassurante et confortable s'était imposée en Suisse et à l'étranger. A partir des

années 1950, la publication des archives allemandes démontre d'autres faits. Le Conseil fédéral charge alors le juriste et politicien bâlois Carl Ludwig de rédiger une étude sur la politique face aux réfugiés de 1933 à 1946, publiée en 1957. Puis en 1962 le gouvernement demande à l'historien Edgar Bonjour un grand rapport sur la politique de neutralité qui sera publié en 1970. Un processus se reproduit: des archives sont publiées à l'étranger, la Suisse est questionnée, un expert est mandaté pour rédiger un rapport. La Commission Bergier se distingue sur deux points: pour la première fois les archives privées s'ouvrent pour analyser les problèmes économiques. Et cette fois-ci, neuf experts, dont quatre étrangers, forment une commission. C'était un projet beaucoup plus ambitieux.

**Comment le choix du président s'est-il porté sur Jean-François Bergier?** Il avait présidé l'Association internationale d'histoire économique. A l'EPFZ, il avait fondé les Archives suisses d'histoire contemporaine. De plus, il avait édité le volume des Documents diplomatiques suisses (DDS) des années 1939-1940, publié en 1991 dans l'indifférence générale. J'avais été son assistant dans ce cadre. Dès sa nomination, il m'a demandé d'être le conseiller scientifique de la Commission, car j'avais travaillé pour les quatre volumes des DDS sur les années 1939-1947.

**«Les concessions faites à l'Allemagne sont allées, dans bien des cas, au-delà de ce qui était nécessaire à la survie du pays»**

**A quoi a servi ce rapport?** Le Conseil fédéral a mandaté la Commission pour étudier plus de 20 problèmes complexes, surtout économiques. Nous n'avions que cinq ans pour réaliser notre travail, les archives privées se refermaient ensuite. Nous avons produit environ 11 000 pages en 25 volumes d'analyses historiques et juridiques, ainsi qu'une synthèse. Notre travail a ouvert une nouvelle perspective sur le rôle international de la Suisse. Du point de vue économique, ce petit pays joue dans la cour des grands, par ses banques, par les produits spécialisés de ses industries, par son rôle de lieu de transit. Le rapport explique que les concessions faites à l'Allemagne sont allées, dans bien des cas, au-delà de ce qui était nécessaire à la survie du pays.

**Faut-il parler d'un avant et d'un après rapport Bergier pour la compréhension de l'histoire suisse?** Nos travaux reprennent des analyses antérieures d'autres historiens, mais les élargissent et les approfondissent grâce aux

archives privées. L'image entretenue avec des moyens politiques et médiatiques après 1945 n'est plus tenable au vu des analyses de la Commission Bergier. Cela ne signifie pas que tout est dit. Des recherches supplémentaires sont nécessaires.

**Ce savoir nouveau s'est-il diffusé dans l'enseignement de l'histoire, a-t-il infusé au sein de la population?** Il faut distinguer la recherche historique et la question de la mémoire. La Commission Bergier apporte une rupture avec la vision traditionnelle de la Suisse. Mais le changement de visions de l'histoire nationale est un très long processus. Jean-François Bergier tablait sur une génération. Des réticences, des traditions restent solides et pesantes.

**A la sortie du rapport, un débat au parlement fédéral était prévu. Il a été abandonné. Pourquoi?** Les banquiers avaient d'abord dit que ces avoires en déshérence étaient des *peanuts*. Puis, ils ont été étonnés d'examiner sérieusement ce problème. Dans le plus grand secret, sans en informer la diplomatie, ils ont finalement fait un deal avec les organisations américaines, essentiellement le Congrès juif mondial, pour un retrait des plaintes et pour lever la menace de ne plus accéder au marché américain en échange du versement de 1,2 milliard de dollars à distribuer aux victimes pour solde de tout compte. Une fois cet accord annoncé, en 1998, la volonté de tourner la page a pris le dessus. Au vu du mandat de la Commission, de nombreux autres problèmes auraient pourtant dû interpeller les politiques.

**Par exemple?** Les archives privées ont démontré l'importance financière de la Suisse qui n'apparaît pas dans les bilans publiés par les banques comme par exemple les capitaux hors bilan. Leur poids financier est considérable. Ce qui permet aux banques de dicter, de manière plus ou moins explicite, aux autorités fédérales leur conduite en échange du financement des futures dépenses fédérales. Cela aurait dû être une question pour les parlementaires: quelle est la marge de manœuvre des autorités politiques? Est-ce qu'on nous dicte des décisions dans certains domaines? Le professeur Bergier a été surpris par l'ampleur du poids des milieux d'affaires dans la société suisse, du manque de réactions des autorités politiques face à l'économie. Il estimait qu'il fallait trouver un meilleur équilibre entre l'économie et le politique. Le poids disproportionné de l'économie est un problème. Comme les banquiers considéraient alors qu'il n'y avait plus de problème, on pouvait passer à autre chose.

**Ce fut une déception?** Jean-François Bergier avait répondu dans l'urgence à une sollicitation du Conseil fédéral gagnée par la parole. Alors qu'il devait partir à la retraite, il a consacré cinq ans de sa vie pour répondre à ce man-

dat du parlement et du gouvernement. Les sommes consacrées à la Commission étaient exceptionnelles. Il aurait fallu inscrire ces recherches dans le long terme.

**N'a-t-on tiré aucune leçon de ce travail historique?** Malgré les réticences, on observe dans la société une lente prise en compte de certains résultats. Le parlement a réhabilité les personnes ayant aidé des réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale. Un mémorial pour les victimes suisses du nazisme va voir le jour. Cela reste tou-

tefois très limité. Alors que la Commission Bergier avait bien montré que l'économie n'aurait pas pu fonctionner sans l'aide du financement public durant la guerre. On aurait pu s'en souvenir en 2008 quand l'UBSA a été sauvée avec de l'argent public pour analyser les rapports entre l'Etat et les banques.

**Vous avez été violemment pris à partie par des historiens, des politiques, des citoyens. Est-ce encore le cas?** En Suisse, comme ailleurs, les polémiques sur la Deuxième Guerre mondiale sont nombreuses. En 1983, la publication de la

### PROFIL

**1956**  
Naissance au Chambon-sur-Lignon (France)

**1963-1968**  
Enfance à Oran (Algérie)

**1968-1972**  
École secondaire au Locle

**1972-1975**  
Gymnase à La Chaux-de-Fonds

**1975-1980**  
Université à Neuchâtel

**1980-1983**  
Enseignant à La Chaux-de-Fonds

**Des 1981**  
Projet de recherches historiques («Documents diplomatiques suisses», «Dictionnaire historique de la Suisse», etc.)

**1997-2001**  
Conseiller scientifique de la Commission Bergier

**2008**  
Soutenance de sa thèse intitulée «Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)»



Marc Perrenoud (à gauche) en compagnie de ses deux frères, Miché et Philippe. Oran, 1965. (ARCHIVES PERSONNELLES)



Séance de la Commission Bergier, avec l'historien Saut Friedländer en 2001. (ARCHIVES PERSONNELLES)



Avec Jean-François Bergier lors de sa soutenance de thèse en 2008, à l'Université de Genève. (ARCHIVES PERSONNELLES)

alors la «surpopulation étrangère» et l'«enjuivement» du pays. C'est une politique de refoulement et d'expulsion mais pas d'extermination. On refoule des personnes dont le sort ultérieur est indifférent aux autorités. C'est une pratique administrative qui se base sur une certaine idéologie, mais qui n'implique pas de dresser des listes des personnes refoulées. La France de Vichy en tant que rouage du système nazi pourchasse les Juifs et dresse des listes. C'est une pratique administrative différente. La politique antisémite suisse ne posait pas de problème aux nazis, au contraire, mais il y a une différence. Peut-être aurait-on pu mieux montrer ces différences.

**Avec le recul, quels sont les manquements de la Commission?** La Commission a été créée dans un moment d'ébranlement national. Les autorités ont eu recours aux historiens dans l'urgence. On a fait au mieux dans ce contexte. Dans son dernier discours de président, Jean-François Bergier a notamment déclaré: «L'incertitude qui règne sur les chiffres et les spéculations auxquelles cette incertitude conduit n'y changent rien: un grand nombre de gens menacés dans leur vie furent refoulés, sans nécessité; d'autres furent accueillis, mais leur dignité humaine ne fut pas toujours respectée. Le courage de quelques citoyens et leur esprit de justice, l'engagement généreux de larges cercles de la population sont venus tempérer la politique officielle.»

**Vos travaux ont aussi montré l'importance de la Suisse comme voie de transit pour les puissances de l'Axe. En ne contrôlant pas ou peu le contenu de ces convois, la Suisse n'a pas respecté ses devoirs d'Etat neutre.** Elle avait le droit de contrôler beaucoup plus strictement les trains de transit. Elle ne le fit pas. L'économie primait. On ne voulait pas susciter des problèmes avec les Allemands.

**Le rapport final cite Heinrich Walther, un catholique conservateur qui, lors d'un débat sur les réfugiés en septembre 1942, évoque un «égoïsme sacré» pour justifier la fermeture des frontières. Est-ce le résumé de l'attitude des dirigeants suisses pendant la Deuxième Guerre mondiale?**

Sur cette base s'explique la politique face aux réfugiés mais aussi les activités de l'économie privée qui justifie la création d'emplois sans se soucier de la destination de ses produits, ni de leur utilisation, ni du sort des populations européennes. La neutralité devient une valeur sacro-sainte oubliant qu'en 1815 les grandes puissances avaient décidé que la neutralité de la Suisse était dans l'intérêt de l'Europe tout entière. Pendant la Deuxième Guerre mondiale s'impose petit à petit l'idée que la neutralité perpétuelle est dans l'intérêt égoïste de la Suisse. L'intérêt de l'Europe devient marginal. Cette inversion de perspective va être valorisée durant des décennies et s'incruster au sein de la population. Ce n'est pas un hasard si le principal parti à critiquer les travaux de la Commission est l'UDC porteur d'une neutralité sacro-sainte. Lors d'un débat entre Jean-François Bergier et Luzi Stamm au Musée national, le député de l'UDC avait expliqué que maintenant que la Commission avait rempli son mandat tous ses livres devraient rester dans les archives des bibliothèques et ne plus en sortir. Jean-François Bergier avait répondu avec ironie: «Je vous remercie de cette affirmation. Il fut un temps où l'on sortait les livres des bibliothèques pour les brûler. Au moins nous avons échappé à cela!»

**Pour en savoir plus:**  
Le site internet de la Commission Bergier: [www.uek.ch](http://www.uek.ch)

La base de données des «Documents diplomatiques suisses»: [www.ddis.ch](http://www.ddis.ch)  
Pietro Boschetti, «Les Suisses et les nazis. Le rapport Bergier pour tous», Ed. Zoé, 2004

tion face aux décisions problématiques des milieux économiques privés.

**Ces découvertes ont-elles changé son regard sur la Suisse?** Il a déclaré qu'il n'était plus le même à la fin de ces travaux novateurs. Mais attention: quand il parle de compromission, il ne dit pas que c'est ensemble de la Suisse. Trop longtemps le débat s'est articulé sur l'opposition résistance-collaboration. Ce dualisme ne concerne que des minorités. L'immense masse de la population ne peut être qualifiée ni de collaboratrice ni de résistante. Il faut parler d'accommodation. Cela vaut pour la Suisse comme pour la France.

**Et vous, en tant qu'historien de la finance, avez-vous aussi été surpris par les révélations des archives?** Jusque-là, nos recherches se basaient sur les documents de l'administration fédérale. Nos études n'appréhendaient que la partie émergée de l'iceberg. Des activités financières à court terme montrent la façon dont les banques suisses ont fourni des prestations à l'Axe sans que l'administration fédérale ne soit informée.

**La question des réfugiés a été plus émotionnelle. Le débat est-il clos?** En 1997, un documentaire de la BBC citait un témoin anonyme affirmant avoir vu en 1943 à Zurich des trains se dirigeant vers les camps de la mort. Cette diffusion avait eu un énorme écho international. Nos travaux ont confirmé qu'aucun train de la mort n'est passé par la Suisse. Ce témoin a probablement confondu 1943 et 1945 quand des personnes rescapées des camps de la mort ont été accueillies en Suisse. La Com-

mission a pu démontrer que certaines critiques qui firent scandale étaient injustifiées et infondées.

**La question des refoulements a été beaucoup médiatisée. C'est un débat complexe. D'innombrables refoulements n'ont laissé aucune trace écrite. Beaucoup de documents ont été détruits. Le débat s'est focalisé sur le refoulement des Juifs. Comment distinguer les Juifs des non Juifs? La discrimination est une étape vers la persécution. De nombreux docu-**

**«Il fut un temps où l'on sortait les livres des bibliothèques pour les brûler. Au moins nous avons échappé à cela!»**

JEAN-FRANÇOIS BERGIER

ments suisses sur les refoulements n'indiquent pas s'il s'agit ou non de Juifs. On ne saura jamais précisément combien de personnes ont été refoulées durant la guerre ni quel était le nombre de Juifs.

**La Commission Bergier a par contre documenté le poids de l'antisémitisme.** Elle montre l'importance de l'antisémitisme des autorités suisses, mais aussi ses différences par rapport à l'antisémitisme exterminateur des nazis et de leurs collaborateurs. Depuis 1919, on lutte en Suisse contre ce qu'on appelle

*Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* évoquant la question de l'ornazi avait fait débat. Puis ce fut la publication de documents sur le général Guisan attestant de ses sympathies pour l'extrême droite. Une partie de la société considèrerait - et considère encore - que l'histoire était écrite, qu'elle était sacrée, qu'il ne fallait plus y toucher. On n'accepte pas que les archives offrent d'autres éclairages sur le passé. Ces informations étaient formellement inconnues par le public auparavant, puisqu'elles se trouvaient seulement dans des archives privées. Il faut

toutefois aussi souligner qu'une bonne partie de la population a été reconnaissante de ce travail.

**«Le pragmatisme a conduit à d'innombrables compromis et souvent à des compromissions», a écrit Jean-François Bergier. Il était arrivé à la conclusion que la neutralité était davantage un instrument rhétorique qu'une ligne directrice de la politique. Les milieux d'affaires ne se préoccupent pas de la neutralité, la défense de leurs intérêts prime. Bergier reprochait aux autorités politiques leur manque de détermin-**